L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 13 FEVRIER 1880. 53me Année

DUFOUR & LIBERT, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI 13 FEVRIER 1880.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par Nash & Hodgkin, Im Hodg'on 8 Chartres, meubles et effets.

Par Stern & Co., dans leurs salles d'encan, bottes, souliers et bredequins.

Par Sinnott, Soupiets & I.—Voir l'annonce d'encan de D. R. Murphy & Son.

La nouvelle charte de ville.

Nous n'avons pas encore le texte du projet de charte présenté à la Chambre des représentants par l'honorable Richardson au nom du comité dont il est le rapporteur, mais nous en connaissons les principales dispositions. Le projet propose l'abolition du système dictatorial actuel qui confond entre les mains de quelques administrateurs, élus par toute la ville, le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, et qui autorise ce petit cénacle à décider en secret toutes les mesures importantes. En cela le projet a notre approbation pleine et entière. Le système actuel est condamné par l'expérience des dernières années et il a de plus le grave inconvénient d'être très dispendieux.

Il faut donc revenir aux principes du véritable gouvernement représentatif et à la règle si utile de la division des pouvoirs. Malgré nous ne nous associons plus avec les auteurs du projet. Ils proposent tout simplement le retour à l'ancien système de deux conseils, dont les membres seront élus par districts, et d'un maire, d'un contrôleur et d'un trésorier élus par toute la ville.

Si l'un des conseils était élu par les contribuables et l'autre par le suffrage universel, nous comprendrions cette dualité, qui établirait parallèlement à la représentation populaire une représentation des intérêts, qui servirait de frein et de contrôle à la première. Mais nous n'admettons pas deux conseils municipaux, élus tous deux par le suffrage universel avec une simple différence dans la circonscription, qui n'offre pas plus de garanties dans les choix. C'est compliquer inutilement les rouages de l'administration municipale et retarder la marche des affaires.

En cette matière, les Américains ont encore copié servilement les usages anglais, qui ont leurs bons côtés mais qui ont aussi leurs défauts. Le système des deux chambres appliqué au gouvernement des Etats a sa raison d'être, parce qu'il s'agit, non-seulement de la gestion des deniers publics mais encore de grands intérêts politiques. On craindrait les entraînements d'une seule chambre, tandisqu'avec deux, elles se servent réciproquement de contrepoids.

Mais l'administration municipale d'une ville devrait rester complètement étrangère à la politique. Un conseil municipal ne doit avoir à s'occuper que des intérêts matériels et moraux de la communauté. Son rôle est donc plus simple et doit rester exempt des passions politiques qui exercent leur influence sur les grands corps de l'Etat. Pour faire des ordonnances, vérifier des comptes, régler les affaires financières d'une ville, un seul conseil nous paraît amplement suffisant.

Dans toutes les grandes villes d'Europe, excepté en Angleterre, il n'y a qu'un seul conseil, et l'administration marche très convenablement. Mais pourquoi marche-t-elle bien, parce que cette administration ne change pas tous les deux ans, parce que le seul fonctionnaire qui soit soumis à l'élection est le maire, qui est généralement pris parmi les hommes les plus considérables et qui, ayant de la fortune et du loisir, consacre son temps aux intérêts de la communauté qui l'a choisi, et met son orgueil à laisser un souvenir durable de son passage aux affaires, parce qu'aussi les électeurs ont le bon sens de maintenir longtemps dans le conseil municipal les hommes qui ont fait leurs preuves de capacité et dont l'expérience peut être utile à la ville.

Il y a loin de là à nos administrations municipales renouvelées presque complètement tous les deux ans par le suffrage universel et composées en partie de politiciens qui, même avec de bonnes intentions, compromettent par leur inexpérience les intérêts qu'ils veulent servir.

On a imaginé, il est vrai, le système actuel pour obvier aux inconvénients de l'ancien, et on est tombé de Charybde en Scylla, d'abord parce que les administrateurs ont continué à être renouvelés tous les deux ans, puis pour les autres causes que nous avons précédemment indiquées, de sorte que, même avec des hommes auxquels la capacité ne manquait certes pas, le gâchis financier n'a fait que s'accroître, et les intérêts de la masse de la communauté ont été sacrifiés à des intérêts particuliers.

Si la législature peut pourvoir à la liquidation des dettes de la ville, et débarrasser la future administration municipale de tout souci à cet égard, ce sera un grand point de gagné. L'administration municipale proprement dite sera beaucoup simplifiée; il ne s'agira plus que d'appliquer avec intelligence et économie les ressources restreintes du budget de la ville. Il n'y a pas besoin pour cela de deux conseils; un seul suffit, et il devra être élu pour quatre années comme le maire. On aura ainsi un pouvoir législatif et un pouvoir exécutif sans pas le peuple, c'est-à-dire une administration suffisamment démocratique.

A côté de ces pouvoirs renouvelables nous voudrions voir constituer une administration permanente municipale, à l'instar de celles de toutes les grandes villes européennes. Si on veut arriver à ce résultat, il ne faut pas laisser à l'élection le choix du contrôleur, du trésorier ni d'aucun autre employé municipal. Il faut placer à la tête des différents bureaux de la municipalité des hommes, recommandés par leur compétence spéciale et leur expérience et les y laisser jusqu'à ce que l'âge ou les infirmités les obligent à prendre leur retraite. C'est à dire qu'ils ne doivent être révocables que pour cause. Les choix devraient être faits par le maire avec l'approbation du conseil.

Dans cette question de la réorganisation de notre administration municipale, la législature doit se dégager des idées routinières du passé, et s'éclairer de l'expérience des autres pays. La Convention est entrée franchement dans la voie des réformes et, cependant, elle a, par un respect exagéré de ce qu'on appelle les traditions du parti démocrate, trop accordé au principe électif. Elle a réformé l'abus des élections trop fréquentes, ce qui est excellent. Il appartient à la Législature de compléter la réforme en restreignant l'application du principe électif aux emplois qui sont réellement par leur nature spécialement électifs.

Un contrôleur, un trésorier, un voyer doivent être choisis en raison de leurs aptitudes spéciales, leur fonction n'a rien de représentatif, et il est plus logique et plus rationnel de les faire désigner par le maire et le conseil, que de les faire élire par le suffrage universel, sur un ticket présenté à avoir des élus incompétents et sans autre titre que le nombre de voix obtenues.

Nous nous occuperons des autres points du projet dès que nous en aurons un exemplaire imprimé.

Les lois Ferry au Sénat français.

Le Sénat français a consacré plusieurs séances à la discussion du projet de loi sur le conseil supérieur de l'instruction publique. Les débats ont commencé le 23 janvier; 27 orateurs étaient inscrits. Le nouveau projet, qui doit remplacer la loi de 1873, élimine du conseil les magistrats et les représentants des différents cultes, qu'un amendement des droites proposait de maintenir. Le télégraphe nous a appris que cet amendement avait été rejeté. La discussion a été ouverte par M. Wallon, ancien ministre, qui a combattu le projet; M. Eugen Marvaise l'a défendu. Le 24, M. le duc de Broglie a prononcé un long discours contre le projet, M. Buffet-Bissy-St-Hilaire lui a répondu.

La discussion a continué le 26, et le Sénat a entendu M. Chesnelong et M. Ferry ministre de l'instruction publique. Le ministre a terminé ainsi :

M. le ministre de l'instruction publique : Oui, Messieurs, il faut relever toutes les barrières qui ont été détruites peu à peu; il le faut pour l'épiscopat lui-même et pour la sécurité du pays.

Nous voulons rendre l'enseignement à l'Etat, parce que c'est l'affaire de l'Etat, mais nous respectons la liberté des cultes. Donc, votez cette loi, Messieurs.

Retirez du Conseil supérieur vos éléments de discorde. (Vives rumeurs à droite.) Eléments de discorde dans l'Université. (Ah! ah!)

M. Pothuier : On ne peut pas dire que les évêques soient des éléments de discorde.

M. le ministre : Oui, accomplissez la séparation du temporel et du spirituel en votant le Conseil purement universitaire et pédagogique que nous vous proposons. (Applaudissements prolongés à gauche.)

Le 27, la discussion a continué par un discours de M. Laboulaye, qui a annoncé qu'il se placerait par un terrain différent de celui des orateurs précédents.

Monroe Bulletin. — Nous avons reçu le premier numéro d'un nouveau journal démocrate publié à Monroe par M. Wm. F. Coyle et dont M. Wm. T. Atkins est le rédacteur. Le premier numéro est intéressant et fait bien augurer de l'entreprise. Nous souhaitons la bienvenue à notre nouveau confrère.

Le colonel A. de Lasseu nous a envoyé une invitation à un grand bal masqué qui aura lieu à l'hôtel De Lasseu, à De Lasseu, Missouri, le 23 février. Nos remerciements au colonel de son souvenir.

LOUISIANA JOURNAL OF EDUCATION.—Nous avons reçu le numéro de février de cette publication, éditée par MM. Rob. M. Lusher et Wm O. Rogers.

Le Dimanche, afin d'accommoder tout le monde, l'Etoile Rouge ne fermera qu'à une heure.

Si vous souffrez de l'Asthme, le "Sirop Pectoral Balsamique aux Navets Indiens" de Laplace vous soulagera.

Si vous voulez un bon piano, adressez-vous à Worlatz, 135 Canal. Ils prêtent gratuitement à ceux qui désirent voir dire au-dehors, mais aussi chez eux vos propres yeux. Les affaires de M. Worlatz ont doublé depuis un an. Il vous donnera pleine satisfaction. Vous trouverez chez lui des pianos de Chickering, de Knabe, de Haines, de Pleyel, etc., ainsi que des pianos d'occasion. On échange aussi. Les prix sont bas et les conditions de paiement faciles et libérales.

Eau minérale naturelle de Rothbach fournie à la Maison Royale la grand-duc de Nassau Darmstadt.

Département de chapeaux pour hommes et pour garçons à l'Etoile Rouge.

Deux lettres de Jules Favre. — Le *Petit Nord* publie deux lettres inédites de Jules Favre adressées à M. Jules Simon, au moment de la signature des préliminaires de paix. Ce sont deux documents historiques que nous voudrions pouvoir donner en entier, et que nous sommes forcés de résumer.

La première, qui porte la date du 26 février 1871, a trait aux négociations engagées avec M. de Bismark pour la paix. Après être entré dans les détails du traité de paix, M. Jules Favre parle à tour de rôle de l'empereur d'Allemagne et de M. Thiers :

Nous avons arraché Belfort qu'on ne voulait pas nous rendre, mais en échange on nous impose l'humiliation de l'entrée dans Paris. Cette entrée ne sera que partielle et courte. C'est le salut de la cité, peut-être le pain du monde, jeudé par un orgueil monarchique et féodal. Le roi veut déjeuner aux Tuileries et passer une revue au Champ-de-Mars. Je ne sais encore si cette fantaisie n'amènera pas le grand malheur, et je reste à Paris pour subir son sort.

M. Thiers ira seul à Bordeaux présenter nos préliminaires. Joubliais le coup de grâce, l'acte sans nom par lequel on nous impose cinq milliards, on nous en demandait six. Nous n'avons pu obtenir que cette réduction, qui nous laisse encore une charge écrasante. Vous me nommez rentré hier de Versailles qu'à dix heures et demie, nous n'avions rien mangé depuis le matin. Vous dire le courage et la grandeur d'âme de M. Thiers est impossible. Je l'admire et je le vois tous les jours davantage.

Il a supporté les insolences du vainqueur avec un calme et une dignité incomparables. C'est à lui que nous devons Belfort. Je ne l'aurais pas certes obtenu. Il me soutient dans mes défaillances, car vous savez que j'y excelle.

Dans la deuxième lettre, écrite le lendemain, M. Jules Favre explique les sentiments qui l'ont assailli à la lecture et à la signature du traité :

Ces négociations ont été horribles. Jamais vaincus n'ont été ainsi écrasés, humiliés, outragés dans leur impuissance. Eh bien, ces tortures se prolongeant des journées entières n'étaient rien auprès de celle à laquelle je viens de me soustraire. Quand il a fallu mettre le sceau à cette exécution, j'ai cru que j'allais mourir. J'ai entendu avec un sentiment d'horreur la lecture de ce projet de traité, puis la signature est venue. Ce n'est rien et c'est tout. C'est la palliation d'une blessure faite sur la conscience de chacun de nous, qui ne saurait la guérir et qu'on descend dans le tombe ginglé. Je me suis pris à la fois en pitié et en mépris.

L'Alsace et la Lorraine étaient devant moi, il me semblait que je les vendais à la France. C'était sacrilège et dérisoire. Les Allemands étaient rayonnants. Je souffrais tant que leur joie avait semé d'être une insulte. M. Thiers a supporté cette épreuve héroïquement, mais quand nous sommes remontés en voiture, il a fondu en larmes. Nous pensions venir ainsi jusqu'à Paris, lui pleurant toujours, moi étouffant et hondrayé. L'après-midi était superbe, la route couverte de gens qui nous saluaient. J'aurais voulu être au cercueil.

Encore une phrase sur l'activité de M. Thiers, "qui ne s'est pas consolé une minute et a observé à tout."

Il est impossible de ne pas ressentir une émotion poignante à la lecture de ces lettres empreintes d'une douleur sincère et vraiment tragique. L'homme qui les a écrites a pu errer, a pu avoir des défaillances, comme il l'avoue lui-même; mais comme il aimait son pays!

"Beebuck."

Goûtez vos cigares à l'Etoile Rouge.

—On mande de Séville que la récolte des oranges est gravement compromise par les fortes pluies de ces derniers jours. Les jeunes arbres sont détruits en grande partie.

Conférence de M. Régamey.

—La conférence illustrée, offerte par M. Régamey aux membres de l'Athénée louisianais et des différents clubs, avait attiré hier à la salle Grunewald, plusieurs centaines de personnes qui ont pris le plus vif plaisir à cette séance. L'habile artiste ne s'est pas contenté de dessiner, avec une rapidité de coup-d'œil et une sûreté d'exécution dont on ne saurait se faire une idée sans l'avoir vu à l'œuvre, des personnages et des types isolés. Il a exécuté, en quelques minutes, de véritables tableaux, coloriés, ombrés, avec la perspective! Une promenade au Japon c'est à dire un monsieur dans une petite voiture traînée et poussée par deux coureurs; la traversée d'un cours d'eau, une dame dans un petit bateau que poussent des Japonais à la nage; le théâtre au Japon, où l'on voit les acteurs évoluer par de petits bonhommes dans des cases où éclairés par des chandelles que ces petits serviteurs tiennent au bout d'une perche devant leurs visages, tandis que d'autres leur apportent de temps à autre une tasse de thé.

Après les types japonais, M. Régamey a peint une série de types des Etats-Unis, des types différents, puis des types américains représentant l'homme du Nord, l'homme de l'Ouest et l'homme du Sud. Il a terminé par l'exercice des cinq points qui consiste en quatre cinq points étant marqués sur la feuille par un des spectateurs, il doit dessiner un personnage dont les cinq points déterminent la place de la tête et des quatre extrémités, et y ajouter un animal désigné par le spectateur. Enfin, pour clore l'artiste a tracé un grand point d'interrogation qu'il a transformé, en une demi-minute, en tête d'indien très expressive.

Les procédés d'exécution de M. Régamey sont très curieux à observer, très différent entièrement des procédés ordinaires du dessin. Mais le procédé ne serait rien sans le talent exceptionnel de l'artiste qui, sans retouche, sans se tromper, produit des effet surprenants comme dessin, comme coloris, comme expression, avec quelques bouts de pinceau et le bout de ses doigts pour estompes.

M. Régamey donnera, la semaine prochaine, une seconde conférence illustrée à son bénéfice; nous en ferons connaître le jour et les conditions. Le succès qu'il a obtenu hier soir nous fait espérer qu'il y aura foule à cette séance.

GRAND OPERA HOUSE.—Le salle de cet théâtre était encore mieux garnie hier soir, qu'elle ne l'était aux trois premières représentations de la troupe de Mlle Abbott, c'est à dire qu'il était presque impossible d'admettre plus de spectateurs. Cela vient sans doute de ce qu'il y a encore un très grand nombre d'étrangers dans notre ville, et qui n'auront rien de mieux à faire ce rendant au théâtre, car, franchement, nous ne pensons pas que dans des circonstances ordinaires, la troupe de Mlle Abbott réunirait à attirer tant de monde.

L'opéra de Faust, non pas celui de Gounod que nous avons maintes fois entendu, mais Faust, coupé, écourté et arrangé pour cette troupe, a donc été donné devant un public excessivement nombreux mais pas enthousiaste.

Mlle Abbott a bien chanté le rôle de Marguerite et a été applaudie à son entrée en scène. Quoique le rôle de Siebel ne soit que secondaire nous devons dire que les honneurs de la soirée revinrent à Mme Seguin qui l'a parfaitement rendu. Elle a de la voix, du goût et, sentiment la romance Faites-lui pas adieux, romance que le public lui a fait bisser.

M. Keirl est un acteur consciencieux et quoique sa voix soit un peu faible, il a fort bien chanté le rôle de Faust.

Le rôle de Méphistophélès n'a certainement jamais été écrit pour la voix de M. McDonald, qui en était chargé, et nous préférons croire qu'à la dernière heure pour cause d'indisposition ou autre, il a été contraint de l'accepter. Ce soir, Roméo et Juliette, opéra de Gounod.

ACADEMIE DE MUSIQUE.—Nouvelle encore hier à l'Académie, pour voir Evangeline représentée par miss Dora H. Wiley, Gabriel—amoureux fascinateur, joué par miss Louise Searle, Basile, confident d'Evangeline, par miss Rose Cleary le jeune fisherman, qui produit beaucoup d'effet sans ouvrir la bouche, par Harry Hunter, ce rôle muet est capital, et bien d'autre caractères très curieux, admirablement rendus par la troupe de Rice. Cette désonnante extravagance finira la semaine. Dimanche prochain, la semaine commencera par "Conrad le corsaire," extravagamment drôle fit pâtre de Lord Byron, arrangée par M. Brough et qui a eu 500 représentations à Londres sous le nom de Conrad et Medora. Cette dernière pièce dépasse Evangeline en merveilleux.

Eau minérale naturelle de Rothbach fournie à la famille royale d'Angleterre.

Escarpins vernis! Escarpins bijoux! Splendides chaussures pour bal.

Les classes de l'armée en France.—Voici quelle est, du 1er janvier au 30 juin de cette année, la répartition des classes astreintes au service militaire :

Armée active—Classes de 1878, 1877, 1876 et 1875.

Disponibilité de l'armée active—Classe de 1874.

Réserve de l'armée active—Classes de 1873, 1872 et 1871.

Armée territoriale—Classes de 1870, 1869, 1868, 1867 et 1866.

Réserve de l'armée territoriale—Classes de 1865, 1864, 1863, 1862, 1861 et 1860.

Il y aura un appel de vingt-huit jours pour les classes de 1871 et 1873, au printemps pour les hommes des troupes à cheval, en automne pour les hommes des troupes à pied, et un appel de treize jours au printemps pour la moitié des classes de 1868 et 1869.

"Beebuck." Remyez-ou.

Le rapport de M. Maldéteux sur le nouveau tarif des douanes.—On a distribué jeudi aux députés le rapport général fait par M. Maldéteux, au nom de la commission du tarif général des douanes.

Ce document n'est qu'un exposé des travaux accomplis depuis plus d'une année par la commission :

Le rapport est divisé en quatre parties: 1° l'enquête; 2° les traités de commerce; 3° le tarif général; 4° les textes.

L'enquête commença peu de temps après la nomination de la commission, en mars 1878. Le rapporteur expose dans quel esprit la commission abordait ses travaux.

Après avoir détaillé la procédure et le mécanisme de l'enquête et avoir constaté que les résultats ont fourni la matière de trois gros volumes in-quarto, le rapporteur expose les discussions de principe qui eurent lieu dans la commission, sur le point de savoir s'il fallait ou non consulter de nouveaux traités de commerce. Il expose ensuite la résolution affirmative de la commission et les motifs qui l'avaient inspirée.

Mais la conclusion de nouveaux traités devait être précédée de l'établissement d'un tarif général devant servir de base aux négociations du gouvernement. Celui-ci se mit d'accord avec la commission sur cette marche, et la commission aborda résolument cette tâche :

Le rapport caractérise en ces termes le tarif général dressé par la commission :

"Ce tarif peut subsister en attendant les traités; car il est loin, dans son ensemble, d'être exagéré. Cependant il a été fait en vue de limites élevées.

"Le gouvernement, en qui nous avons pleine confiance, saura quelles sont les considérations qui peuvent être faites en échange d'autres dispositions. Car il y a toujours, dans un tarif, ce bien possédé qu'il soit, une certaine marge pour concessions. D'ailleurs, toute industrie considérée en particulier, comprendra toujours, que, si elle a le droit de ne pas être sacrifiée, elle a le devoir de faire des sacrifices dans un intérêt supérieur."

Malles et valises à l'Etoile Rouge.

Eau minérale naturelle de Rothbach fournie à la famille royale d'Angleterre.

Nouvelles Télégraphiques.

Un article de M. Littré.

Paris, 8 février. — Un essai de M. Littré sur "la Composition de la société française sous la République," paru dans le numéro de février de la *Nouvelle Revue*, attire beaucoup l'attention. "La société républicaine, dit M. Littré, est basée sur les paysans, les ouvriers et les bourgeois. Ces classes sont les débris de la noblesse héréditaire et des dynasties rivales, qu'il est actuellement impossible de rétablir entièrement. Les dynasties se neutralisant entre elles. Les nobles étaient des républicains utiles de politesse et de bonne éducation. Il est douteux qu'il soit bon pour les Américains de n'avoir pas d'aristocratie." M. Littré montre ensuite la divergence de vue existant entre les ouvriers des villes qui aspirent à l'égalité sociale absolue et les paysans et les bourgeois qui combinent dans leurs vues d'autres changements plus appropriés.

Les premiers désirent une République démocratique et sociale; les derniers préfèrent une République libérale et parlementaire. Si les paysans sont soustraits à l'influence des prêtres et des nobles ils resteront républicains. "Deux grands projets, continue M. Littré, troublent surtout la cervelle des ouvriers socialistes: la suppression de la bourgeoisie et l'abolition de la propriété individuelle. Ces tailles vraiment pour quelques-uns constituent actuelle de la société." M. Littré demande ensuite s'il serait sage de séparer l'Eglise et l'Etat en France. A cet avis, dit-il, répondrait sans l'incertitude. Il demande dans ce cas si cette séparation serait de fait à l'église catholique ou à toutes les églises. Le catholicisme aux Etats-Unis est un des plus religieux de la terre. Il est certainement plus religieux que le peuple français. Ce n'est pas le pays qui refuse de payer son clergé qui est dégagé des entraves théologiques, mais le pays qui paye.

La question du paiement du clergé parlement n'a guère d'influence sur le sentiment engagé dans les sociétés modernes entre l'Eglise et l'Etat, et entre l'esprit séculier et l'esprit théologique en France. La suppression du budget religieux ne changerait rien à cette affaire de sentiment. Tout simplement elle n'est pas opportune, mais on mettrait la République dans de graves difficultés si l'on portait un coup si direct aux traditions, aux habitudes et à la croyance de la masse de la nation."

L'amiral Jauregutberry.

Paris, 8 février.—L'amiral Jauregutberry, ministre de la marine, n'a pas donné sa démission.

Les prédicateurs du carême.

Paris, 8 février.—Pendant le carême le Père Didon prêchera à la Trinité et le Père Monsabré à Notre-Dame.

Le Pape.

Le Pape a reçu la correspondance télégraphique suivante de Paris en date du février :

Le premier bal de l'Elysée a été des plus brillants. Cinq mille invitations avaient été lancées. L'orchestre a bien fait n'a cessé de régner. Les toilettes étaient splendides. Le général Pittié avait formé un groupe de jeunes officiers qui n'ont cessé de prodiguer leurs soins et leur attention aux dames et aux demoiselles. Les illuminations étaient féeriques. M. de Freycinet et sa famille n'ont pu assister à ce bal pour cause d'indisposition. M. Gambetta était absent, non qu'il soit en froid avec M. Grévy, mais pour ne pas se rencontrer avec Mme Adam.

Un salon avait été réservé à l'Impératrice Isabelle. Elle portait une robe de satin blanc garnie d'étroites dentelles de Bruxelles et sur la tête une couronne royale garnie de diamants. La princesse de Hohenlohe n'est assise à sa gauche et la baronne Dujeard à sa droite. La baronne d'Allemagne s'est montré très assidu auprès de l'ex-reine d'Espagne. Un ministre plénipotentiaire étant, voyant cela, que l'Allemagne voulait placer la France entre deux feux.

Mlle Grévy portait une jolie toilette avec un collet de dentelle bouillonné. Mlle Grévy avait une robe de satin blanc garnie de rose-thé. Les tailleurs les plus élégantes étaient celle de satin blanc et noir. Mme Adam avait une robe de satin blanc. Elle a parcouru tous les salons au bras d'un gentilhomme marri de décorations. Les hommes politiques l'ont évité à cause des attaques violentes qui ont paru contre le prince de Bismark dans la *Nouvelle Revue* dont elle est la directrice.

L'opinion de M. de Girardin sur Bismark.

Paris, 8 février.—Le journal la *France* s'exprime ainsi au sujet du projet d'augmentation de l'armée allemande : "M. de Bismark agit comme un avare qui met une autre serrure à son vieux coffre-fort. Il ne peut plus qu'opposer sa propre force à la cause du droit. Rien qu'aucun point noir ne se forme à l'horizon, rien que les nations soient fermement décidées à rester en paix et à laisser l'homme de fer en tête à tête avec lui-même, il n'a pas confiance dans le présent et redoute de plus en plus l'avenir. Il se prépare à combattre la coalition imminente des droits et des intérêts; la coalition à laquelle on doit s'attendre après un intervalle plus ou moins long; l'effort gigantesque et peut-être que tous les conquérants ont en vain cherché à écraser."

L'attitude des ultramontains allemands.

Londres, 8 février.—On télégraphie de Berlin au *Times* : "L'appel des ultramontains en vue Louis pour le prier de ne pas consentir à l'augmentation de l'armée montre l'attitude que prendra le parti du centre quand le projet de loi sur l'armée sera déposé. Le prince de Bismark a fâché des personnes sur la question de l'Eglise. Mais c'est là probablement un faux calcul, car le gouvernement est presque certain d'avoir la majorité requise dans les ultramontains. Les agrariens progressistes deviennent eux-mêmes commencent à reconnaître la nécessité d'une augmentation de l'armée."

Le dernier duel en Hongrie.

Vienne, 8 février.—Le tribunal de Pesth a donné à la Chambre des magnats l'autorisation d'arrêter le baron Mayrhenyi pour s'être battu en duel avec M. Vathovay le 10 janvier. La demande en autorisation de poursuites a été renvoyée au comité des privilèges parlementaires.

Mariage princier.

Berlin, 8 février.—La *Gazette* de Magdebourg annonce que le prince Rudolphe d'Autriche doit épouser la princesse Mathilde, fille du prince Georges de Saxe, frère du roi.

Insurrection au Lycée de Montpellier.

—Après Avignon, Montpellier. C'est une série. Avant-hier matin, les élèves internes du lycée se sont mis en insurrection. Les classes ont été suspendues par ordre du proviseur; mais les externes, étant venus à leur heure habituelle et ayant trouvé les portes fermées, se sont livrés à des manifestations tumultueuses. Ils ont lancé des pierres contre la porte; puis ensuite ils ont parcouru la ville en chantant la Marseillaise. Ce soir, quelques-uns d'entre eux, la Marseillaise que les scènes de désordre se sont produites à l'intérieur du lycée.

—Nous appelons, de nouveau, la plus sérieuse attention des parents sur le danger que présentent les ballons gonflés de gaz.

En voici encore un exemple; avant-hier, vers six heures du soir, à Paris, les habitants de la maison No 29, rue de Bréda, ont été surpris par une forte détonation.

Dans un cabinet du premier étage, Mme Emile Defrance avait placé un petit ballon, comme en donnent certaine magasins de nouveautés. La démonstration sera bruyamment dans la chambre, et, sans faire attention, elle approchait le ballon une lampe. Le ballon éclata et alla frapper à la figure Mme Defrance, qui a failli perdre la vue. La médecin, appelé en toute hâte, a prodigué les premiers soins à la victime de cet accident, dont l'état est des plus graves.

Eau minérale naturelle de Rothbach fournie à la famille royale d'Angleterre.

—D'après des journaux de Bruxelles, des propositions seraient faites pour une nouvelle compagnie du gaz, à l'administration municipale, d'après lesquelles cette Compagnie obtiendrait à la capitale belge l'éclairage gratuit de la ville. Elle paierait, en outre, à la ville, une rente annuelle de un million et demi pendant trente années. Le prix d'éclairage pour les particuliers serait fixé à 26 centimes.

A Louer,

LA BOULANGERIE DU VIEUX BASSIN, située à l'angle des rues du Chande et St-Pierre et actuellement occupée par M. Fritchon. No 120, rue Dumaine. 13fév—1f

CONSULAT DE FRANCE

LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX, 92 RUE ROYALE.

Ouvert de 10 h. du matin à 3 h. P.M.

Depuis quelque temps déjà, des personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Abadie (Jean Joseph) Guichard, (Guy Joseph)
Abadie (Michel) Guichard (Hermand (Firmin)
Albert (Lucien) Hamelin (Jean Alphonse)
Boyer (Aug.) Lacoyer (Constant)
Bonnichamps, (Adolphe et Auguste) Lacroix
Bardon (Calixte) Lacroix (Antoine)
Barbon (Bernard) Lacroix
Boucher (Jean) Lapeyre (Jean Marie)
Bonnet (Clément) Lebelle (Jean Marie)
Bonnet (Clément) Lebelle (Jean Marie)
Bonnet en Roger (Auguste) Labitte (Vve) Le Roger (Adelaïde Victoire)
Barrère (Jacques) Lacoste (Jean Pierre)
Cohen (Mathilde) Lacoste (Louis)
Cassaing (Vve) Mailhes (P)
Castet (Paul) Mauriès (Alexandre)
Cassaing (Mathilde) Mauriès (Pierre)
Dominique (Jean) Mercadier (Antoine)
Dupuy (Jean) Mercadier (Jean)
Dupuy (François) Mahl (Alexandre)
Dupuy (Jean) Mahl (Alexandre)
Cassaigne (Jean) Mahl (Alexandre)
Chauvenet, Gaschet (Jean Baptiste)
Gaschet (Jean) Gaschet (Joseph)
Chaumont (Jean) Pompier (Joseph)
Chaumont (Jean) Pompier (Ernest Michel)
Chaumont (Jean) Pompier (Antoine Gaston)
Chaumont (Jean) Pompier (Vve)
Chaumont (Jean) Pompier (Joseph)
Chaumont (Jean) Pons (Jean Pierre)
Chaumont (Jean) Pons (Jean Pierre)
Chaumont (Jean) Rey (Joseph Frederick)
Chaumont (Jean) Rey (Jean Baptiste)
Chaumont (Jean) Rey (Jean Baptiste)
Chaumont (Jean) Rey (Jean Baptiste